

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE AU BACCALAUREAT – SESSION 2022

Lundi 09 mai 2022

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, les épreuves écrites terminales des enseignements de spécialité (EDS) se dérouleront pour la première fois les 11, 12 et 13 mai (en métropole).

11 055 candidats présenteront les épreuves des enseignements de spécialité dans l'académie : 8 255 candidats en voie générale et 2 800 candidats en voie technologique.

### **SUJETS**

Chaque candidat est convoqué sur deux journées (un jour par épreuve) aux deux épreuves correspondant chacune à une spécialité de sa formation. Les sujets sont conformes au programme limitatif de chaque discipline et aux attendus de la classe de terminale. Au regard du contexte, de nouveau perturbé cette année par la situation sanitaire, les sujets de spécialité de cette session sont aménagés afin que les candidats puissent disposer d'un choix de questions ou d'exercices.

## CONVOCATION

Tous les candidats et correcteurs ont été convoqués à la mi-avril par les services académiques de rattachement.

Il est recommandé et mentionné sur les convocations des candidats de se présenter dans le centre d'épreuve 30 minutes avant le début de l'épreuve. Au-delà, de l'heure de début d'épreuve, seul le chef de centre, peut autoriser, à titre exceptionnel, l'accès à la salle de composition, sans temps supplémentaire.

#### **CORRECTION**

La correction est dématérialisée, pour toutes les épreuves. L'organisation des corrections se décompose en 3 temps :

- En amont, les commissions d'entente des correcteurs permettent d'expliciter et d'échanger sur les recommandations de correction spécifiques à chaque discipline ;
- Pendant la période de correction, un accompagnement par les corps d'inspection est mis en œuvre dans toutes les académies afin de répondre aux éventuelles interrogations ou difficultés des correcteurs;
- Une phase d'harmonisation finale permet un traitement équitable de tous les candidats, par la réunion des correcteurs qui peuvent ainsi corriger les éventuels écarts de notation.

Les enseignants pourront disposer de 4 demi-journées pour les corrections. Ce forfait sera utilisable, au choix du professeur après accord du chef d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin.